Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215602640-20251205-281120252B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 28 novembre 2025

Délibération : **N° 281120252B**

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt cinq le Vendredi 28 Novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2025

Présent(s) : Christophe CARARIC, Bruno ARGENTIN, Romain AUGUSTIN, Marie-Françoise LE GOFF, Jean-François LE BOUTOUILLER, Christine QUÉMÉNER, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Odile CARARIC, Sébastien PERRON

Secrétaire de séance : Cécile TALHOUARN

SAUR France
REDEVANCE ASSAINISSEMENT – ACTUALISATION TARIFS 2025

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le règlement du service public d'assainissement,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs afin d'assurer l'équilibre financier du service,

Sachant que les montants actuels sont :

- Abonnement : 20 €
- Surtaxe communale : 0.60 €/ m³ consommée.

DECISION

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide :

- Le tarif annuel d'abonnement est fixé à **30 €** soit une augmentation de 10 € par rapport au tarif précédent qui était de 20 €
- Le tarif applicable au m³ d'eau consommée est de 0.60 €, et demeure **inchangé**.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215602640-20251205-281120252B-DE

- Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du **1er janvier 2026**.
- La présente délibération sera affichée en mairie conformément aux dispositions légales.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 05 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 05 décembre 2025

MAIRIE DE KERNASCLÉDEN (MORBIHAN)

Le Maire,
Christophe CARARIC